

Plusieurs genres de strongles sont capables d'infester l'intestin des bovins : *Ostertagia*, *Haemonchus*, *Nematodirus*, *Oesophagostomum*, *Cooperia*. *Ostertagia* - le plus important - est localisé dans la caillette.

## Le parasite et son cycle

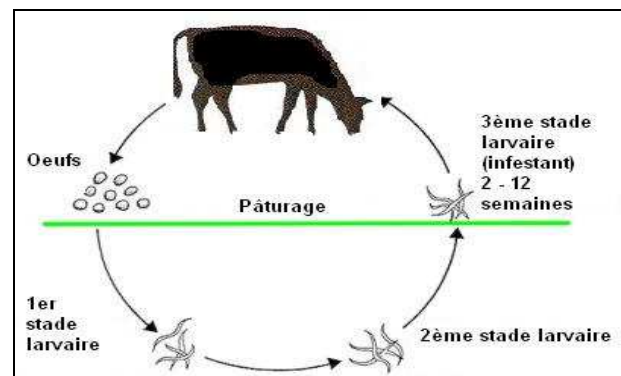
A la mise à l'herbe, les prairies sont contaminées par des larves infestantes d'*Ostertagia* qui ont survécu à l'hiver. **Le bovin s'infeste avec ces larves** qui évoluent en adultes dans l'organisme des bovins. Les parasites adultes se reproduisent ensuite et les femelles excrètent des œufs que l'on retrouve dans les **bouses en 3 à 4 semaines**.

Ces œufs éclosent et évoluent en une **nouvelle génération** des larves infestantes **en 2 à 12 semaines** en fonction des conditions d'humidité et de température.

Les larves infestantes sont plus nombreuses sur les pâtures à la **mi-juillet puis en septembre**. Les **larves ingérées en automne** arrêtent leur développement dans le bovin et restent enkystées

dans la caillette jusqu'au printemps suivant (phénomène d'hypobiose).

Cycle évolutif *Ostertagia*



## Une maladie qui se présente sous 2 formes

Le parasite étant présent dans tous les élevages, **les pertes dépendent du niveau d'infestation**.

**Forme 1 = pendant la saison de pâture**, l'accumulation d'*Ostertagia* dans la caillette du bovin entraîne une **diminution de la capacité de digestion et une baisse de la croissance**.

Des symptômes apparaissent lorsque la quantité de **larves ingérées est élevée**, avec de la diarrhée, un poil piqué et un amaigrissement. Cette forme est plus sévère chez les jeunes bovins au cours de leur **première saison de pâture**, du fait de l'absence d'immunité, ou chez les **animaux affaiblis**.

## La lutte contre la maladie

La lutte contre l'ostertagiose vise à **limiter le nombre de larves infestantes sur le pâturage**.

Pour ce faire, il faut traiter systématiquement les **bovins en première année de pâture** car ils sont très sensibles au parasite et participent largement à contaminer l'environnement. Le protocole conseillé est l'administration d'un bolus ou d'un produit rémanent **dès la mise à l'herbe** (produit rémanent = renouveler le traitement en cours de saison). Ce **protocole est complété en fin de saison de pâture** par l'administration d'un produit actif sur les larves enkystées dans la caillette.

Les **autres catégories de bovins** disposent d'une immunité naturelle qui leur permet de mieux résister au parasite et limite sa multiplication.

**Cette immunité est généralement suffisante** pour éviter les pertes économiques en l'absence de traitement. Elle **peut néanmoins être mise en défaut** lorsque la pression parasitaire est forte ou très forte (cf. votre résultat sur lait de tank)

**Forme 2 = forme retardée qui apparaît de février à avril** sur des animaux en stabulation ou élevés en plein air, à la suite de l'ingestion massive de larves infestantes **à la fin de saison de pâture précédente**. Cette forme est due au **réveil des larves enkystées dans la caillette** souvent après un stress (vêlage, écart température, mauvaises conditions d'élevage, etc.). La maladie se manifeste par une **diarrhée abondante**, un manque d'appétit, une perte de poids et une anémie. Cette forme touche souvent les primipares et n'entraîne qu'un ou deux cas cliniques dans un troupeau, mais le **risque de mortalité est important**.

particulièrement sur des **animaux affaiblis ou stressés** (maladie(s), mauvaises conditions d'élevage, bovins à haute production). Dans ce cas, l'administration **en fin de saison** d'un produit actif sur les larves enkystées est conseillée.

La prévention passe également par des **mesures agronomiques et de gestion du pâturage**. Les facteurs suivants **participent à augmenter la charge parasitaire** sur les pâtures :

- Forte charge au pâturage : > 4 génisses/ha ; > 4 bovins/ha
- Absence de pâtures réservées aux génisses
- Pas de mise à l'herbe des génisses sur parcelle de fauche
- Pas de rotation ou rythme de rotation court (< 3 semaines)
- Faible nombre de parcelles pâturées (<3)
- Mise à l'herbe précoce
- Saison de vêlage recoupant la saison de pâture